

le snesup



Une réflexion collective pour contribuer aux transformations sociales

Notre congrès se déroulera cette année juste après l'élection d'un nouveau président de la République et entre les deux tours des élections législatives. Suivant les résultats, le congrès s'autorisera à amender l'ordre du jour pour réagir rapidement et décider des actions et luttes à mener. En effet, en 2007, c'est en août que la loi LRU a été votée par le nouveau Parlement et il n'est pas impossible qu'un nouveau gouvernement profite encore de la trêve estivale pour faire voter des lois qui modifieraient l'organisation et les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, tant les programmes des différents candidats proposent des orientations divergentes.

Nous militons pour une rupture profonde et des mesures immédiates afin de reconstruire un espace national de l'enseignement supérieur et de la recherche ouvert aux coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses, qui reconnaisse l'importance de nos statuts et de nos missions pour l'émancipation de nos concitoyens, pour la construction d'alternatives au productivisme, afin de relever les défis environnementaux, démocratiques, sanitaires, technologiques, économiques et culturels de notre société.

Le congrès permettra d'approfondir nos mandats dans le cadre de quatre commissions :

- notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire ;
- les restructurations de la recherche ;



- les statuts des personnels, les conditions de travail et la réalité du travail ;

- les formations et les pédagogies pour réussir la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Il devra ouvrir un débat et mandater une commission chargée de proposer des évolutions de nos statuts à l'horizon du congrès de 2019.

Ce supplément présente les critiques du rapport d'activité formulées par nos cinq courants de pensée, ainsi que le projet d'ordre du jour de notre congrès

tel qu'il a été voté le 16 mars 2017 par la Commission administrative du SNESUP-FSU.

Le congrès est un moment privilégié pour que la réflexion collective des syndiqués nourrisse, par sa diversité et son ancrage dans nos établissements, l'analyse, les propositions et les mandats du SNESUP-FSU sur les problématiques qui nous concernent tous. Mais le congrès s'appuie également sur les contributions individuelles ou collectives préalables que vous voudrez bien nous faire parvenir et qui seront rendues disponibles sur le site du syndicat.

Pour que vive le SNESUP-FSU, chaque syndiqué.e doit s'exprimer par un vote sur le rapport d'activité et l'orientation du syndicat. C'est ce qui contribue à notre fonctionnement démocratique.

Dans les réunions de section ou par vos contributions, alimentez le débat au sein du SNESUP-FSU !

Dans les réunions de section ou par correspondance, votez !

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T

ACTION SYNDICALE

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

OUI pour une action unitaire, lucide et constructive !

Nouvelle ère potentiellement catastrophique pour la paix entre les peuples et les relations internationales, famine en Afrique de l'Est, restrictions des libertés fondamentales, montée en puissance des régimes autoritaires ou fascistes, replis nationalistes, intolérances face aux migrations... La liste des incertitudes qui menacent l'avenir du monde pourrait malheureusement être allongée.

Ici, la campagne présidentielle est minée par des affaires de corruption qui prennent le pas sur les débats nécessaires aux choix de société. La majorité des projets en lice sont d'une régression sociale inouïe, remettant en cause notre protection sociale et nos retraites, la progressivité de l'impôt ou le statut de la fonction publique. Malgré des propositions clivantes, l'enseignement supérieur et la recherche sont peu présents dans le débat.

Lutter au quotidien pour un ESR au service de toutes et tous

L'Université subit les conséquences néfastes des lois LRU et ESR, mais des choix stratégiques peuvent être portés vers davantage de solidarité financière entre composantes, plus de respect des personnels et une répartition des primes moins inégalitaire dans l'attente de leur intégration dans les salaires. Soutenir les collègues qui agissent au quotidien sans

renoncer aux valeurs de justice et d'égalité est une nécessité forte. Le gel des postes, l'augmentation du budget pour les seuls laboratoires ou composantes supposés excellents ne sont pas inéluctables. Nous devons lutter chaque jour pour obtenir les moyens nécessaires notamment pour faire réussir les étudiant.e.s et agir pour la défense des personnels en nous mobilisant pour gagner des majorités avec des collègues prêt.e.s à se dévouer aux responsabilités de nos établissements, composantes, départements ou laboratoires, en respectant la collégialité universitaire. Le rôle du SNESUP est de faire converger les luttes locales ou catégorielles (budgets, conditions de travail à travers les CHSCT, suivi de carrière, précarité, lutte contre les discriminations) et de les relayer dans les instances nationales (Cneser, CNU, CTU et CTMESR), lors de l'agenda social ou de négociations diverses pour mieux y porter nos mandats.

Engranger les avancées

Deux exemples en disent plus que de longs discours : contrairement à EE-PSO, pour la majorité Action syndicale, défendre nos salaires et nos carrières passait par la signature de l'accord PPCR par la FSU pour que nos corps de métier ne soient pas les oubliés d'une négociation dont les résultats, certes insuffisants, permettent néanmoins de déblo-

quer la progression de carrière des PR 2^e classe, d'ouvrir une hors-classe spéciale pour les agrégés et les MCF, de fusionner des 2^e et 1^{re} classes des chargé.e.s de recherche et de gagner jusqu'à 20 points d'indice.

Défendre le droit à la poursuite d'études pour les étudiant.e.s, c'est faire le pari qu'en clarifiant les règles du jeu, ils/elles pourront mieux se les approprier et agir pour leur avenir en toute connaissance de cause. C'est oser des avancées qui permettront de placer le gouvernement face à ses responsabilités et de revendiquer les moyens nécessaires. C'est encore acter qu'il n'y a plus de sélection entre le M1 et le M2, ce qui constitue le master en une formation cohérente de quatre semestres structurés par la recherche.

Dans l'action !

Si les héritages collectifs et modernes acquis de haute lutte sont à défendre, notre rôle est aussi de porter des solutions alternatives aux réformes néolibérales et de nourrir le progrès social, écologiste et féministe. Avec lucidité, nous devons être dans l'action par le travail militant, au niveau local, national et international, par la construction de rapports de forces effectifs et la négociation pied à pied de ce que nous portons, plutôt que dans des postures paralysantes qui empêchent l'action concrète de défense de nos conditions de travail et de salaire, de nos retraites et de notre protection sociale et qui ferment la réflexion sur les perspectives à donner à nos vies professionnelles ou à notre place comme retraité.e.s.

Au SNESUP, la démocratie interne, fondée sur les courants de pensée, illustre des différences de sensibilité et d'appréhension de la complexité sociale. Se reconnaître dans la tendance Action syndicale, c'est se situer dans l'action unitaire en phase avec les réalités et les rapports de forces.

Donnez au SNESUP les forces pour avancer lucidement de manière constructive : votez POUR le rapport d'activité ! ●



© Méridis-Lan Nguyen/Wikimedia Commons (université Paris-1, Panthéon)

[REJOIGNEZ LES 200 SIGNATAIRES DE NOTRE MOTION D'ORIENTATION SUR actionsyndicaleblog.wordpress.com](https://actionsyndicaleblog.wordpress.com)

AGIR !

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Des analyses claires pour rassembler : un cap pour AGIR !

C'est à l'aune des décisions prises et de l'orientation impulsée par la direction sortante du SNESUP qu'il faut mener l'analyse du rapport d'activité. Si le collectif trans-tendances AGIR ! s'est créé il y a peu, c'est que la situation en la matière n'est pas brillante :

- signature par la direction exécutive du SNESUP du texte ministériel instaurant la sélection à l'entrée en master, en contradiction flagrante avec nos mandats constants de congrès et en contournant par deux fois notre instance délibérative nationale ;
- valse-hésitation sur le suivi de carrière et les formes de résistance à mettre en œuvre ;
- négociations « discrètes » (à la demande du ministère, *sic*) sur les grilles salariales des EC, sans information ni consultation des syndiqués, donc sans construction d'un rapport de forces alors que ces grilles ne permettent toujours pas, par la poursuite de leur alignement (pour les MCF) sur celles des agrégés, la valorisation du doctorat.

Bref, ces positions récentes et ces méthodes interrogent sérieusement et ont choqué nombre d'adhérents ! Et cela d'autant plus que notre syndicat est en perte d'adhérents et qu'il devrait être un outil de combat d'autant plus indispensable que les politiques économiques libérales menées depuis tant d'années ont des effets désastreux.

Notre collectif AGIR ! est né de ce constat et de la volonté de redonner la priorité aux syndiqués, aux sections locales, afin que de tels errements ne puissent se reproduire. Mais dans la situation actuelle de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), c'est vers l'avenir que nous nous tournons résolument. En conséquence, donner quitus ou non à la direction nationale en validant ou non le rapport d'activité devient presque secondaire. Chacun se positionnera donc en fonction du constat qu'il fait puisque tout n'est pas « blanc ou noir ».

Nous pointons toutefois, durant ces deux ans, de sérieuses défaillances dans l'impulsion nationale qui devait viser à coordonner l'action des sections syndicales dans les résistances aux regroupements forcés de types fusion ou Comue, dans la mise en valeur du



© Bryan P. C. / Wikimedia Commons (université d'Assas)

travail des élus syndicaux tant dans les instances locales des universités (CA, CAC, CT, CHSCT) que nationales (CNU, Cneser, CTU, CTMESR). Ces éléments qui relèvent du bon sens quant au rôle d'une organisation syndicale qui doit conjuguer son ancrage local, et par là même les rapports de forces qu'elle peut engager sur des enjeux nationaux, font lourdement défaut. Nous déplorons qu'aucune campagne nationale n'ait fédéré la 3^e vague d'élections quasi synchronisées dans les conseils centraux des universités depuis la loi LRU, contrairement à 2008 et 2012. Ainsi a-t-il été rendu plus facile pour les tenants d'une régionalisation de l'enseignement supérieur, comme pour ceux d'un système hiérarchisé (universités de recherche, universités de proximité), de marquer des points. Le rôle et le poids du SNESUP dans la FSU n'ont pas été à la hauteur des enjeux, en particulier sur les dimensions « insertion professionnelle ».

Notre collectif propose une réorientation syndicale avec un changement profond dans nos pratiques, dans notre fonctionnement et donc dans nos statuts :

- redonner à nos sections un poids important en faisant participer directement des militants locaux élus dans nos instances dirigeantes ;
- dépasser le fonctionnement actuel en cou-

rants de pensée, sclérosant, clanique et incitant au « suivisme » dans les votes ;

- réduire à deux le nombre de nos instances dirigeantes (un secrétariat exécutif et une CA délibérative) et surtout, limiter le cumul dans la durée des mandats nationaux.

Le REFUS de la direction nationale, lors de la CA du 16 mars, de soumettre ces propositions statutaires au vote des adhérents lors du congrès est INACCEPTABLE !

En effet, sous des prétextes dilatoires, la direction nationale appuyée par le courant de pensée AS a refusé l'inscription à l'ordre du jour du congrès des modifications statutaires ci-dessus, s'opposant donc à la consultation démocratique des syndiqués dans le cadre de la préparation du congrès. Seule une brève réflexion du congrès, sans vote (!), a été consentie pour tenter de masquer cette censure !

Pour une réappropriation du syndicat par les syndiqués et pour en refaire l'outil de défense, indispensable à tous, contre les politiques néfastes d'où qu'elles viennent, et pour un service public d'ESR, gratuit, laïc, de qualité et ouvert au plus grand nombre, **c'est le vote pour la motion d'orientation AGIR ! qui comptera ! ●**

Contact
agir.snesup@free.fr

ÉCOLE ÉMANCIPÉE POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ Pour ÉÉ-PSO, c'est non !



© Zantast/Wikimedia Commons (salle de lecture, bibliothèque de la Sorbonne)

Le commentaire du rapport d'activité (RA) est pour notre tendance un exercice difficile, révélateur du conflit de valeurs dans lequel nous sommes plongés en permanence. D'un côté, un attachement à l'outil syndical qui nous conduit, quoique minoritaires, à participer à l'exécutif national et à y travailler – en cela nous partageons une partie de son bilan. De l'autre, un mode de fonctionnement et certains choix politiques qui nous sont imposés et que nous désapprouvons, radicalement parfois.

Dans l'activité au quotidien du siège, la proportion de camarades ÉÉ-PSO participant au travail était, pour la plupart des secteurs d'activité, largement supérieure à celle que nous représentons avec 33 % des votes au dernier congrès d'orientation. Le constat que nous faisons est que la tendance AS n'a plus assez de militant.e.s pour assumer ses scores, et que l'activité de la direction en souffre cruellement. Bon nombre de réalisations concrètes, parfois attendues depuis longtemps, sont ainsi essentiellement dues au travail de camarades ÉÉ-PSO enfin autorisés.e.s à avoir des dossiers en responsabilité. Cela a permis de faire aboutir des projets qui, sinon, seraient restés dans les limbes syndicales dans lesquelles ils se trouvaient depuis des années (nouveau site Web, réédition du mémo des secrétaires de section...) ou d'en mener à bien d'autres durant la mandature (nouveau logo, *Minimémo du jeune chercheur et du jeune enseignant-chercheur*, enquête sur les conditions de travail), mais aussi d'avancer dans l'amélioration du lien avec les sections (retours des élus Cneser aux

sections concernées, transparence sur les attributions de décharge dans un même établissement). Nous avons également réussi à obtenir que soient reprises les discussions avec le SNES sur la question de l'information des adhérent.e.s PRAG-PRCE sur leur avancement de carrière, parce que nous sommes convaincu.e.s que le travail fédéral est un atout pour les différents syndicats de la FSU. Sur l'orientation politique générale, brandir le drapeau de la résistance ne doit pas dispenser d'une analyse du contexte dans lequel s'inscrit l'action de notre syndicat. Ces éléments sont abordés de manière bien trop superficielle dans ce RA, à l'image du manque de réflexion qui prévaut malheureusement trop souvent dans la majorité en matière d'appréciation des « gains » potentiels en regard des risques associés aux prises de position du SNESUP.

Nous avons pesé autant qu'il nous était possible pour obtenir que le SNESUP-FSU reste opposé à la mise en œuvre du suivi de carrière, bien que des camarades influent.e.s au sein de la tendance AS aient une appréciation très positive d'un suivi de carrière idéalisé qui « aiderait les collègues ». La position finale adoptée par le SNESUP-FSU est évidemment un compromis qui ne nous satisfait pas et qui souffre encore de nombreux « oublis » dans la communication qui en est faite auprès des adhérent.e.s, malgré nos demandes pour qu'ils soient réparés. Peser ne nous a pas été possible quand nous avons été tenus à l'écart des questions jusqu'au dernier moment, comme dans le cas de la réforme du master, où quelques cama-

rades (ir)responsables ont contourné nos instances et trahi nos mandats pour « obtenir des avancées » au prétexte de « sécuriser » la situation des collègues et des étudiant.e.s. Or la loi n'a rien « sécurisé » du tout et les capacités d'accueil dont il était dit qu'elles n'étaient pas obligatoires se sont évidemment mises en place partout. En outre, plus rien ne figure dans la loi sur le fait que les capacités d'accueil ne peuvent être inférieures à celles de l'année précédente. Le droit à la poursuite d'études a été *de facto* supprimé, ce qui constitue un recul pour la démocratisation : la sélection à l'entrée du master annonce celle à l'entrée de la licence. De manière générale, nos conceptions de la négociation diffèrent de celle de la majorité AS. Deux points nous séparent :

- a) l'articulation entre lutte syndicale et négociation, laquelle résulte selon nous d'un rapport de forces construit dans les établissements et non d'une disponibilité permanente pour aller tailler une bavette rue Descartes ;
- b) la manière dont une direction syndicale doit rendre compte des négociations aux instances nationales et aux adhérent.e.s, particulièrement quand ces négociations portent sur des mandats importants.

Pour nous, ce RA n'est pas à la hauteur d'un syndicalisme de transformation sociale. Il tend à réduire les enjeux de lutte à des avancées minimalistes (vous reprendrez bien une petite pincée de PPCR ?), à des tergiversations sur le suivi de carrière qui découragent les militant.e.s, quand elles ne justifient pas l'inscription à l'université. ●

NOUVEAUX SIGNATAIRES

S. André, H. Besnoit, P. Boldini, D. Faroult, H. Harari-Kermadec, L. Jacquot, R. Keucheyan, J.-P. Lavignasse, P. Lebègue, Y. Leredde, T. Levené, I. Maillochon, M. Maleval, L. Marsalle, M. Michlin, D. Morin, B. Mortain, K. Por, R. Silvestri, N. Thiéry, H. Zeghlache

Contact

redactioneeppo@framalistes.org

Blog

eeppo.wordpress.com

ÉMANCIPATION

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Non au rapport d'activité de(s) (la) direction(s) nationale(s) sortante(s) !

Le rapport d'activité présenté par la direction nationale sortante (ou une partie?) ne prend même pas la peine d'informer les syndiqué.e.s sur les divergences au sein de cette direction sortante, assez graves pour que celle-ci se soit divisée au point de présenter deux textes d'orientation concurrents.

Ce rapport est un genre d'Ovni désincarné et atemporel qui ne revient ni sur la chronologie des grandes étapes politiques et sociales du mandat, ni sur les grandes luttes qui en ont découlé, ni sur la façon dont la direction sortante a (ou plutôt n'a pas) défendu les orientations revendicatives du SNESUP.

L'absence inquiétante de prise sur les réalités de la période est évidente dans le préambule « *contexte de mandature* », essentiellement consacré aux illusions du dialogue social budgétaire dont chacun.e vit tous les jours les conséquences dramatiques dans les établissements. Elle n'est nullement corrigée dans la « *partie générale du rapport de la direction nationale 2015-2017* [organisée] *autour de cinq axes : résister, rassembler, s'organiser, construire et obtenir des avancées* », des titres ambitieux qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'indigence du

contenu, ni par la partie dite « thématique », à l'exception des secteurs Droits & Libertés, International et Retraité.e.s. L'autosatisfaction à intervenir dans un ramassis hétéroclite de structures allant de la direction des ressources humaines du ministère (pourquoi particulièrement celle-là ?) à l'Unesco interroge sur la cohérence de la stratégie syndicale, et sur la place du rapport de forces. Et le rappel des postes sauvés aux élections professionnelles qui « *nous assurent une représentativité et une légitimité que personne ne nous conteste* », conduit à se demander « pour quoi faire ? » devant l'inconsistance des propositions de luttes et de campagnes revendicatives que les personnels sont en droit d'attendre d'un syndicat si représentatif.

À peine une mention de la puissante et longue mobilisation contre la loi travail dans tout le RA. Et encore... Au détour d'une phrase étonnante : « *Mais en 2016, la lutte contre la loi travail a scindé l'intersyndicale interprofessionnelle. Le travail syndical s'est poursuivi avec la CGT, FO, Solidaires et l'UNEF, et n'a pu reprendre avec l'UNSA, le SGEN-CFDT et la FAGE qu'en 2017.* » Et là encore, à quelles fins ? Cesser

d'agir aux côtés des syndicats qui se sont mobilisés dans l'unité du printemps à l'automne contre la loi El Khomri ? Se justifier, aux côtés du syndicalisme d'accompagnement qui a soutenu la loi travail, de ne pas agir ? C'est en tout cas la désastreuse démonstration apportée par l'exécutif, qui a refusé d'appeler au rassemblement de l'ESR devant le Cneser le 21 mars, contre les fusions d'établissements, appelé par l'intersyndicale anti-loi travail à l'exception remarquée des syndicats de la FSU.

En guise d'actions sur la précarité, l'exécutif présente l'invitation de collectifs de précaires au congrès d'étude et la diffusion de « nos » revendications. À lire les textes d'orientation des deux reliquats d'AS (et au passage de l'EE-PSO et de PSL), cela n'aura pas vraiment fait progresser la réflexion sur cette question pour le congrès d'orientation.

À défaut d'espérer maintenir la syndicalisation des maîtres de conférences (MCF) à cause des PPCR, et de leur secondarisation par alignement sur la grille des agrégé.e.s, l'exécutif propose de « *rajeunir* » l'image du syndicat par la publication d'un « *Minimémo jeunes* ». Que ce mémo à peine sorti soit déjà caduc importe peu, vues les couleuvres que l'exécutif ne cesse d'avaler, comme en atteste le RA, et qu'il continuera à avaler dans ses propositions d'orientation soumises au vote : la sélection en master, le suivi de carrière, les PPCR, la loi déontologie, l'ordonnance sur la mobilité...

La direction nationale « soutient » les sections d'établissement. Le meilleur soutien qu'elle aurait pu leur apporter eût été de ne pas cautionner ces régressions qui compliquent la vie des sections, comme à Besançon ou à Paris-VIII.

On ne peut qu'être contre un tel rapport d'activité qui montre, avec une certaine candeur, un exécutif, libéré du contrôle d'une CA et d'un BN désertés, papillonnant en réunions, butinant pêle-mêle les instances fédérales, paritaires, politiques, culturelles, internationales... Et surtout celles du dialogue social, où les pouvoirs centraux et à présent locaux et patronaux imposent leurs politiques dictées par les marchés. ●



© Delhovyn/Wikimedia Commons (hall d'entrée de la Sorbonne)

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE

RÉPONSE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Un autre syndicalisme au SNESUP pour une rupture radicale

**Ne lâchons plus rien dans le démantèlement de nos universités !
Non au rapport d'activité !**

La financiarisation étant devenue le seul objectif des lignes budgétaires dans nos universités et la seule perspective de maintenir la survie des projets à l'aune d'une libre concurrence, abrégeons les postures d'un pseudo-dialogue de sourds qui nous méprise et ne respecte aucune des plus élémentaires règles démocratiques et moins encore nos exigences syndicales et citoyennes.

Arrêtons de nous bercer d'illusions et de fausses promesses, jamais tenues, au regard d'échéances politiques fussent-elles présidentielles.

La mise au pas programmée de la recherche et des universités, dans les Comue, les ESPÉ, et la mise en place d'une sélection dans les masters fait voler en éclats l'hypocrisie institutionnelle et son volet dit « social ». À ce jour, l'échec des corps intermédiaires et des organisations syndicales est patent et obère toute prétention à établir un quelconque rapport de forces.

A contrario et au seuil du refus général de la jeunesse et des syndicats sur les projets de loi « Code du travail », l'exécutif du SNESUP vient de signer récemment la sélection en master.

Le diktat et les forfaitures permanentes augmentent, de jour en jour, l'atmosphère délétère que nous subissons.



© NonCommissariat/Wikimedia Commons (Université Paris III)

Quelle(s) perspective(s), quel avenir nous reste-t-il ?

Quelles alternatives pour notre organisation et ses engagements syndicaux dans un tel continuum ? Quel devenir sous les « fourches Caudines » des Comue régionalisées, de signatures iniques dans des forfaitures de mandats bafoués ? Quelles actions promouvoir dans l'enseignement et la recherche au sein de nos universités, quelle gouvernance au SNESUP ?

La « new » société libérale annonciatrice des contre-réformes structurelles et financières tirera vers le bas promotions, pouvoir d'achat et retraites des fonctionnaires malgré les revalorisations indiciaires récentes. Est-il pertinent de valoriser une course à l'échalote de nos droits et acquis supposés quand tout est remis en question dans une politique de la carotte et du garrot financier permanent à l'égard des universités ?

Nous n'avons plus syndicalement pour perspective qu'un compagnonnage éhonté et sans limite dans son déni démocratique pour AS, justifié par des motions de défiance ÉÉ-PSO qui n'ont aucune chance d'avoir le plus petit commencement d'efficacité démocratique en face du fait majoritaire qu'entérinent nos statuts et structures avec, pour seule ambition, de nous réduire et si besoin de nous détruire.

Pour couronner le tableau, c'est bien un gouvernement de « gauche » libérale qui persiste dans les turpitudes comptables et financières d'une économie « d'austérité », penchant naturel d'un ultralibéralisme débridé.

Quand arrêterons-nous cette machine infernale ?

Déplorée et dénoncée compulsivement par la communauté universitaire et scientifique, jamais consultée mais uniquement « auditionnée » dans le cadre d'un « processus des réformes », notre organisation syndicale vient de signer avec le ministère, une forfaiture qui interpelle notre futur congrès. PSL condamne

sans ambiguïté l'élitisme dans une institution dont la vocation première est la diffusion du savoir et de la culture et exige le respect de la loi de 2002 et celle de la mission de service public dévolue à l'université et à sa recherche.

L'exigence fondamentale est de faire respecter ses mandats et d'initier un contre-pouvoir démocratique lors des décisions unilatérales, imposées au plus grand nombre. La poursuite des orientations passées augurent mal d'un fonctionnement « Demos Kratos » dans un syndicat qui se targue de conquêtes et résistances sociales, et moins encore dans le cadre d'une représentativité dans les luttes syndicales et citoyennes.

Ce n'est pas dans les concertations à sens unique ni dans les dénis démocratiques schizoïdes qu'une indépendance syndicale, fût-elle intersyndicale FSU, doit se fourvoyer. Pour PSL, la convergence des luttes est essentielle, le respect démocratique aussi mais sans jamais le rendre négociable.

Il est grand temps de réunifier le syndicalisme par la construction d'un rapport de forces dans l'unité syndicale de tous les courants de pensée au SNESUP et par la réalisation d'actions radicales sur le terrain (AG intercatégorielles, coordinations des luttes, respect des mandats lors de réelles négociations).

Pour un SNESUP qui résiste et agit dans la seule perspective de ses revendications légitimes, votez contre le rapport d'activité ! ●

- ▶▶▶ Arrêtons de nous bercer d'illusions et de fausses promesses, jamais tenues, à l'aune d'échéances politiques fussent-elles présidentielles !
- ▶▶▶ Comment initier un contre-pouvoir démocratique lors des décisions unilatérales imposées au plus grand nombre ?

Contact

pslausnesup@gmail.com

Proposition d'ordre du jour

MARDI 13 JUIN 2017

9 h 30	Accueil des délégué.e.s.
10 heures	Ouverture du congrès : interventions d'accueil ; adoption de l'ordre du jour ; élection du bureau du congrès ; élection de la commission des mandats. Intervention du secrétaire général.
11 heures	Débat général.
13 heures	Déjeuner.
14 h 30	Débat international.
16 h 15	Pause.
16 h 30	Travail en commissions ⁽¹⁾ .
19 h 30	Dîner.
Soirée	Réunion des courants de pensée.

MERCREDI 14 JUIN 2017

8 h 45	Réunion des retraité.e.s.
9 heures	Coordination des animateurs/trices de commissions.
9 heures	Accueil des délégué.e.s.
9 h 30	Travail en commissions ⁽¹⁾ .
13 heures	Déjeuner.
14 h 30	Travail en commissions ⁽¹⁾ + commission Formation des enseignants.
17 h 15	Pause.
17 h 30	Séance plénière : rapport de la commission financière ; débat sur les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat ⁽²⁾ ; rapport de la commission des mandats. Résultats des votes sur le rapport d'activité et les motions d'orientation. Intervention du secrétaire général sortant.
19 heures	Séance plénière : élection de la Commission administrative, des commissions statutaires, du collectif Formation des enseignant.e.s.
19 heures	Réunion de la CA : élections du bureau national et du secrétariat national ; élections du/de la trésorier/ière national.e et du/de la secrétaire général.e.
20 h 30	Apéritif amical.

JEUDI 15 JUIN 2017

8 h 30	Accueil des délégué.e.s.
9 h 15	Séance plénière : rapport des commissions. Votes des textes proposés par les commissions.
13 heures	Déjeuner.
14 h 30	Discussion et vote de l'Appel du congrès. Discussion et vote des résolutions du congrès.
16 heures	Clôture du congrès.

(1) Commissions thématiques du congrès : « Notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire » ; « Restructuration de la recherche » ; « Les statuts des personnels, conditions de travail et réalité du travail » ; « Les formations et les pédagogies pour réussir la démocratisation de l'accès aux études supérieures ».

(2) Documents en ligne dans le dossier de chacun des courants de pensée.

Calendrier et modalités de vote

Entre le 18 avril et le 30 mai	<ul style="list-style-type: none">• Réunion des syndiqué.e.s des sections pour discussion, votes (rapport d'activité et orientation), choix des délégué.e.s au congrès et définition de leurs mandats.• En cas de besoin, vote par correspondance.• Demande de réservation des chambres d'hôtel pour les délégué.e.s.
31 mai	Date limite d'envoi : <ul style="list-style-type: none">• par courriel au siège du SNESUP-FSU des résultats des votes des sections + envoi postal des originaux au siège national ;• par la poste au siège du SNESUP-FSU des votes par correspondance (cachet de la poste faisant foi) ;• de réservation ou d'annulation des hébergements des délégué.e.s.

Vote en réunion de section

Cette modalité est à favoriser, car elle permet d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation, des autres textes préparatoires sur les thèmes du congrès et des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur. Elle nécessite de programmer, au plus vite, la ou les assemblées générales de l'ensemble des syndiqué.e.s qui permettront ces débats et les votes, en soulignant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat.

Si la section le souhaite, il est possible qu'un membre de la direction nationale participe à cette ou ces réunions. Il est alors indispensable d'informer au plus vite le secteur Vie syndicale (par courriel adressé à vie.syndicale@snesup.fr) de cette demande et des dates souhaitées.

La réunion de section, au cours de laquelle se tient le vote, doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2017, date limite de transmission des résultats.

Le vote est individuel (1 syndiqué.e = 1 vote), nominatif et secret. Tout vote doit être accompagné de la signature de la liste d'émargement. Les deux votes (rapport d'activité et orientation) sont regroupés sur un même bulletin, dont l'impression est assurée par la section, et donnent donc lieu à un scrutin unique.

Vote par correspondance au niveau local

Les votes par correspondance auprès de la section sont possibles. Les modalités d'acheminement des votes sont libres (postal, dépôt dans une boîte aux lettres, remise en main propre...) mais les votes doivent impérativement se faire sous double (voire triple) enveloppe :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du syndiqué ;
- en cas d'acheminement par voie postale : enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, affranchie et expédiée à l'adresse décidée par la section.

Vote par correspondance au niveau national

Ce mode de vote par envoi direct au siège du syndicat est admis et validé. Il concerne les syndiqué.e.s isolé.e.s ou retraité.e.s, ou ceux/celles n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou qui n'ont pas pu participer au vote dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote.

La commission des mandats du congrès sera amenée à vérifier et valider ces votes (notamment en consultant la liste d'émargement de l'éventuel vote de section, d'où l'importance de la communication de celle-ci).

Ces votes doivent être expédiés au siège du syndicat au plus tard le mercredi 31 mai, le cachet de la poste faisant foi.

Les votes éventuellement parvenus après cette date seront examinés par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote doit s'opérer ainsi :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du syndiqué ;
- enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, portant la mention « congrès d'orientation », expédiée, après affranchissement suffisant, au siège du syndicat (SNESUP-FSU, 78, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris). ●